



Adventist Risk  
Management® Inc.

# DÉMARRAGE D'UN PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Créer un programme de protection des enfants pour prévenir l'abus de mineurs et protéger les enfants et les adolescents de toute conduite inappropriée de la part d'adultes ou d'autres enfants. Voici ce que votre programme doit inclure en ce qui concerne la prévention des abus d'enfants :

## 1. Révision des installations

**Accès aux installations** – Surveillez attentivement l'arrivée et le départ des enfants dans et depuis vos installations. Réalisez toutes les activités du ministère dans un espace donné et ne permettez pas aux enfants le libre accès à tout l'immeuble ou la propriété.

**Éclairage intérieur et extérieur** – Veillez à ce que vos installations soient bien éclairées, à l'intérieur comme à l'extérieur, lors de toutes les activités pour enfants et adolescents, afin de faciliter la surveillance et la sécurité nécessaires.

**Surveillance** – Veillez à ce que toutes les pièces soient pourvues d'une fenêtre ou d'une ouverture permettant de voir à l'intérieur de la pièce afin de faciliter la surveillance des activités s'y déroulant. Assurez-vous que les employés et les

bénévoles n'ont pas recouvert les vitres et ouvertures avec du papier, des rideaux ou tout autre matériau.

**Toilettes** – Limitez le nombre d'enfants autorisés à utiliser les toilettes au même moment. Surveillez ces espaces afin de minimiser les rencontres individuelles, ce qui pourrait conduire à des accusations et des malentendus, des comportements inappropriés ou à des agressions.

## 2. Gestion du personnel

**Sélection du personnel** – Interrogez et sélectionnez avec soin tous les membres du personnel adulte (employés et bénévoles) après une période d'observation de six mois, pendant laquelle vous aurez eu le temps de faire leur connaissance, ou en tant que membres de votre église. Ce laps de temps permet de se familiariser avec les atouts de la

personne, sa personnalité et son tempérament. Il faudra effectuer des contrôles dans le respect des directives confessionnelles, notamment la vérification des antécédents et des références.

**Formation du personnel** – Tous les membres du personnel qui travaillent avec des enfants et des adolescents doivent être correctement formés aux lois de la juridiction locale concernant la sensibilisation, la prévention et la signalisation de la maltraitance d'enfant. Cette formation doit comprendre le code de conduite attendue appliqué en accord avec la mission du ministère centré sur le Christ.

**Supervision** – La surveillance appropriée par des adultes est nécessaire à tout moment, notamment en appliquant la règle des deux adultes. Si cela n'est pas possible, un adulte ne devra jamais rester seul



avec un enfant. Tous les membres du personnel doivent en faire une priorité absolue et savoir ce que l'on attend d'eux lorsqu'ils interagissent avec les enfants et les adolescents.

**Destitution** – Tout adulte qui ne parviendrait pas à respecter le code de conduite établi pourra se voir refuser toute participation ultérieure au sein du ministère. Cette mesure a pour but de protéger les enfants et les adolescents contre tout dommage.

### 3. Protection des enfants et des adolescents

**Discipline et contact physique** – Veillez attentivement à ce que toutes les interactions des membres du personnel avec des enfants et adolescents relèvent d'un comportement approprié, en accord avec le code de conduite du ministère.

**Contact hors programme** – Surveillez attentivement tout membre du personnel qui aurait des contacts hors programme fréquents avec un enfant ou un adolescent, en particulier si ce contact est individuel ou à l'insu des parents ou du tuteur de l'enfant.

**Contrôle d'entrées et de sorties** – Tenez un registre de tous les enfants qui participent à l'activité et n'oubliez pas qu'ils ne doivent être laissés et recueillis que par leurs parents ou tout autre adulte autorisé, tel que l'indique la feuille d'autorisation parentale.

**Rapport d'incidents** – Soyez attentif à tout signe suspect d'abus ou d'incident de conduite d'adultes ou d'autres enfants. Signalez sans tarder tous les incidents d'abus présumés aux autorités de police et à l'administration confessionnelle locale.

**Détection d'étrangers** – Soyez toujours en alerte et attentif aux étrangers ou inconnus qui pourraient surveiller ou rôder autour des locaux pendant les activités du ministère dirigées aux enfants et aux jeunes.

**Détection du harcèlement** – Restez attentif à tout signe de harcèlement ou d'incidents s'apparentant à du bizutage parmi les enfants ou les adolescents. Adoptez une politique de tolérance zéro et apprenez-leur à se respecter mutuellement en vivant la Règle d'or et en développant de solides amitiés chrétiennes.

## 4. Révision du programme

**Évaluation** – Évaluez votre programme de protection des enfants deux fois par an. Demandez à votre équipe :

- Quels sont les préoccupations ou les problèmes qui se sont présentés et comment ont-ils été traités ?
- Cela a-t-il été efficace ? D'autres mesures sont-elles nécessaires ?
- Y a-t-il des préoccupations ou des questions que le programme ne couvre pas ?
- Comment le programme doit-il être modifié pour répondre à ces nouvelles préoccupations ?

**Mise en place** – Modifiez votre programme pour tenir compte des améliorations nécessaires après votre évaluation du programme. Envoyez à tous les membres du personnel et aux parents un avis présentant les changements à votre programme de protection des enfants, et présentez ces derniers au directoire de l'église lors de la prochaine réunion du conseil. Intégrer les modifications dans votre programme et continuer d'affirmer et d'encourager tous les employés dans leur mission d'assurer la sécurité de tous les enfants.

Veillez visiter [AdventistRisk.org](http://AdventistRisk.org) pour obtenir plus d'informations sur la prévention de la maltraitance d'enfants et l'élaboration d'un programme de protection des enfants pour votre ministère.



.....  
**DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE**

**24/7 HOTLINE 1.888.951.4276 PRESS 2 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG**

**TENEZ-VOUS INFORMÉ**

**ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS**  
.....



Adventist Risk Management®, Inc. © 2015